

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

Etaient présents : Mme Monique MAISONNEUVE, M. Christian ARDOUIN, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Morgane FONTAINE, Mme Nadia HOUDOUX, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine HEUZEY	donne procuration à	Mme Monique MAISONNEUVE
Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
M. Pierre GADÉ	donne procuration à	M. le Maire
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Béatrice DELABRIÈRE	donne procuration à	Mme Chantal LE MÉNÉLEC
Mme Catherine ADAM	donne procuration à	Mme Alette BERTHELOT
M. Louis RAMIN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Elie BRISSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

01. Vœu de soutien au mouvement "Nous voulons des coquelicots"***Monsieur Le Maire rapporte :***

Dans plusieurs communes de la Métropole et ailleurs en France, le collectif "Nous voulons des Coquelicots" se mobilise sans relâche pour l'interdiction définitive des

pesticides de synthèse, la sauvegarde de la biodiversité et la protection des citoyennes et des citoyens.

Ce combat contre les pesticides de synthèse est légitime ; aujourd'hui, un million d'espèces sur Terre est menacé, soit une sur huit. L'exposition des populations aux pesticides devient un enjeu de santé publique.

Les menaces sur la biodiversité croisées avec l'urgence climatique menacent la planète, le vivant et l'humanité.

Nantes Métropole et notamment la Ville d'Orvault ont montré leur volonté d'accompagner les changements de pratiques et engagé plusieurs démarches visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le territoire.

Suite à la Loi Joël Labbé, l'utilisation des pesticides dans l'entretien de la plupart des espaces verts de la Métropole et de ses communes a été banni.

Depuis plusieurs années la Métropole soutient financièrement les établissements publics et structures associatives dont les missions sont centrées sur la protection de l'environnement, de l'eau et des sols, et l'accompagnement des agriculteurs à la transition vers l'agriculture bio et paysanne.

En 2018 le Projet Alimentaire Territorial métropolitain a été adopté, il promeut une agriculture et une alimentation saines et respectueuses de l'environnement. La ville d'Orvault en est partie prenante.

Enfin, plusieurs communes de la Métropole ont également pris les devants dans le cadre de leurs compétences et ont engagé des mesures fortes sur leur périmètre. C'est le cas d'Orvault avec Cit'ergie et toutes les actions engagées grâce aux deux agendas 21.

Aujourd'hui, l'urgence nous oblige à passer un cap supplémentaire.

L'interdiction globale au niveau national voire européen est indispensable pour envisager une sortie définitive des pesticides de synthèse et ressourcer les sols.

Nantes Métropole dispose de leviers importants pour accélérer le mouvement et embarquer l'ensemble des communes vers une sortie volontaire des produits phytosanitaires.

C'est pourquoi, nous, élu.e.s d'Orvault :

- Rejoignons l'Appel des Coquelicots demandant l'interdiction de tous les pesticides de synthèse
- Soutenons les victimes de maladies professionnelles et demandons des mesures visant à la réparation intégrale de leur préjudice
- Demandons au Gouvernement d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole pour une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

Nous nous engageons à :

- La promotion des alternatives aux pesticides de synthèse sur l'ensemble du territoire en direction des professionnels et des particuliers
- L'information et la protection des citoyen.ne.s habitant Orvault
- La protection de la biodiversité, de l'air des sols et de l'eau

- L'accompagnement des agriculteurs et agricultrices d'Orvault dans la mutation de leur modèle de production vers l'agriculture bio et paysanne, en lien avec les acteurs du territoire, sachant que la conversion d'une exploitation conventionnelle en biologique nécessite entre 3 et 7 années.

Nantes Métropole veut mettre en place des actions concrètes en:

- Demandant aux communes de l'agglomération d'interdire tout usage de pesticide de synthèse à proximité d'une habitation ou d'un établissement recevant du public ;
- Adoptant une charte "zéro-phyto" avec l'ensemble des communes de la Métropole, mettant notamment fin aux dérogations concernant l'usage des pesticides sur certains espaces verts, terrains de sport ou cimetières;
- Inscrivant dans le Projet Alimentaire de Territoire l'objectif de poursuivre l'accélération et de tendre vers un "territoire zéro-pesticide de synthèse" en concertation avec les acteurs, assorti d'actions concrètes et d'un accompagnement dédié ;
- Renforçant les aides directes complémentaires à l'installation et à la conversion des agriculteurs en bio, paysan et circuit-court ;
- Renforçant le soutien aux structures d'accompagnement et réseaux d'agriculture bio et locaux, pour accélérer la structuration des filières locales;
- Amplifiant le soutien aux établissements publics et autres structures dédiés à la protection de l'eau et des sols.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** ce vœu et de s'associe aux actions proposées par la métropole.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 01 OCT. 2019

Et par publication le : 01 OCT. 2019

Extrait certifié conforme

Orvault, le 1er octobre 2019

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

